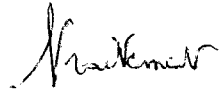


COURRIER CONFEDERAL

Bulletin d'information du Bureau Confédéral



Sommaire

PAS TOUCHE A LA RETRAITE A
60 ANS - page 1

Adresse d'H.KRASUCKI à M.ROCARD

POLITIQUE ET ACTIONS
REVENDICATIVES - page 3

Une grande bataille pour les
garanties collectives

UGICT - page 9
Modèle de tract

POLITIQUE FINANCIERE - page 11

Multiplier nos moyens pour
conduire en grand notre
démarche

INTERNATIONAL - page 13

Nelson Mandela libre ?

STAGES - page 14

Propagande
Comités d'entreprise
C.C.E.O.

6 FEVRIER 1990

DISCUSSIONS AVEC LE C.N.P.F SUR LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE ET PROFESSIONNELLE

**Un temps fort dans la
campagne nationale.**

LA C.G.T. APPELLE :

*** A faire exprimer, dans les
entreprises, les positions et
propositions de la C.G.T. ;**

*** A organiser des
rassemblements devant les
chambres patronales.**

N°2 - 5 février 1990 - nouvelle série

PAS TOUCHE A LA RETRAITE A 60 ANS

ADRESSE D'HENRI KRASUCKI, SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT, AU NOM DU BUREAU CONFEDERAL DE LA C.G.T., AU PREMIER MINISTRE

"Vos déclarations sur la retraite suscitent une profonde inquiétude parmi les salariés, les pré-retraités et les retraités de notre pays.

Je dois bien constater qu'elles sont de même nature que celles du CNPF, lequel a toujours combattu cette grande conquête du monde du travail. Concernant le financement des retraites complémentaires, auquel le gouvernement prétend retirer sa participation, prenant appui sur l'échéance du 1er avril 1990, c'est tout le système de retraite qui est agressé : l'âge du droit au départ, le niveau des pensions, la durée des cotisations.

C'est effectivement le droit à une retraite décente à partir de 60 ans, après toute une vie de travail, qui est menacé de disparaître, avec la mise en oeuvre du Xème Plan, dans le cadre des exigences de l'intégration européenne.

Il s'agit du sort de huit millions de retraités actuels, des pré-retraités –de ceux qui peuvent le devenir– et de l'avenir de tous les salariés de toutes générations actuellement en âge d'activité.

Autant dire que c'est une affaire qui concerne tout le pays.

oOo

Vous vous situez délibérément parmi ceux qui préparent cette grave atteinte à la sécurité de la vie des gens.

nous avons de bonnes raisons de ne pas nous tranquiliser avec des promesses de concertations, ni des paroles apaisantes.

Dans aucun domaine, pas plus avec le patronat qu'avec aucun ministre, ni avec vous-même, il n'y a eu de négociations dignes de ce nom sur aucun problème social ou économique.

On se rencontre, on parle, mais le patronat pour ce qui le concerne et le gouvernement pour sa part, font ce qu'ils veulent, misant sur le manque d'information, la lassitude ou le découragement des gens.

Le fait est que seul un mouvement d'opinion irrésistible provoque le changement de cette attitude.

La CGT n'a pas choisi ce type de relation, elle est bien obligée de constater le comportement réel de votre gouvernement et d'agir en conséquence.

oOo

Je suis en droit d'ajouter que le refus d'élections et de définition de règles qui assurent une gestion vraiment démocratique de la Sécurité sociale confirme ce dont je parle.

Car ce qui est finalement en cause, c'est l'ensemble du système de protection sociale : Sécurité sociale, santé, prévoyance, droits et garanties collectives sans lesquels il n'existe pas de droit individuel.

Il est malsain de ne pas le dire ouvertement à l'opinion publique.

Il n'est pas admissible que le monde du travail, en activité ou en retraite, et toute la population concernée n'aient pas à débattre et en fin de compte ne soient pas vraiment partie prenante des solutions qui n'ont de valeur que s'il est tenu compte de la volonté démocratiquement exprimée des intéressés, c'est-à-dire de la majorité de la population.

oOo

L'échéance immédiate concernant la retraite s'inscrit dans cette vue d'ensemble.

Quand la CGT parle de l'acquis de la retraite à 60 ans c'est toujours du droit inaliénable de chacun et de chacune en fonction de sa situation, de ses besoins, de ses aspirations et non d'une obligation uniforme et aveugle. Chacun doit pouvoir décider en toute liberté.

Le gouvernement est engagé par l'ordonnance de 1982 et par les conséquences sociales qui résulteraient d'un reniement.

Le CNPF est engagé par l'accord de 1983 avec les syndicats et le gouvernement rendant ce droit effectif avec un financement correspondant aux besoins.

Rien ne justifie un retour en arrière.

Au nom de la CGT, je vous demande, Monsieur le Premier Ministre, de faire en sorte qu'un authentique débat national vraiment loyal soit organisé permettant une expression réellement démocratique de tous les intéressés et leur assurant que leur volonté sera effectivement prise en compte.

Pour sa part, c'est à cette échelle que la CGT entend poser ce problème et agir."

UNE GRANDE BATAILLE

*** POUR DES GARANTIES COLLECTIVES ASSURANT LE
PROGRES DE TOUS ET LA RECONNAISSANCE DE CHACUN**

*** POUR L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS POUR LE
PROGRES**

Nous sommes en présence d'une vaste entreprise de démolition de tout repère collectif, de toute garantie arrachée par les luttes, de la part du Gouvernement et du Patronat.

Leur refus acharné de répondre aux revendications portées par les luttes est à la hauteur des enjeux.

C'est l'avenir de notre société qui est en cause :

– soit ils parviennent à créer les conditions d'un abaissement durable du prix de la force de travail pour renforcer la domination du Capital dans tous les domaines de la société,

– soit les salariés, en se rassemblant, imposent pour finalité à la société la prise en compte des besoins, ce qui nécessite de faire primer partout la place de l'homme et de la femme au travail, l'efficacité sociale et économique.

Tous les projets gouvernementaux et patronaux, toutes les décisions sont marqués du sceau de l'attaque contre les droits des salariés et de la population.

Le financement public encourage, dans tous les domaines, le Patronat à mener cette entreprise : dégrèvements fiscaux, des cotisations sociales, aide à l'allongement de l'utilisation des équipements, à l'installation d'emplois précaires, ...

La situation appelle donc une mobilisation beaucoup plus forte, plus large des salariés pour tisser un réseau de résistance et de lutte beaucoup plus serré. Nous devons y travailler avec tenacité et persévérance.

C'est pourquoi la Confédération a décidé de mener une grande bataille pour des garanties collectives assurant le progrès de tous, la reconnaissance de chacun et l'utilisation des fonds publics pour le progrès.

Un premier support a été édité pour lancer cette campagne.

Il s'agit d'un tract-expression des besoins qui a pour but d'aider :

– à mieux faire percevoir la logique patronale sous tous ses aspects;

– à mieux faire connaître notre propre logique;

– à poursuivre la démarche d'expression des besoins comme base d'élaboration des revendications, en l'élargissant à tous les aspects de la vie des salariés.

Cette bataille de portée générale sera marquée par des temps forts, compte tenu des échéances.

D'ores et déjà, une mobilisation forte doit être organisée – le 6 Février – lors de la discussion avec le C.N.P.F. sur la Mobilité.

Cette discussion vise à faire du contrat de travail la seule référence fixant le lien juridique entre employeur et salarié. Il y a la volonté de supprimer dans les Conventions collectives et les Statuts, tout ce qui est une entrave à la mobilité : en un mot, toutes les garanties collectives, pour faire primer l'individualisation, la précarisation, la sélection.

C'est la même attaque que tente de porter le Gouvernement à travers les discussions sur les grilles, qui visent à supprimer toutes les références collectives qui font l'unicité de la Fonction Publique (diplômes, catégories, carrière, ...).

La réussite d'une mobilisation forte le 6 Février sera un tremplin pour organiser une action de très grande portée le 31 Mars sur la Protection sociale.

Car c'est à une mise en cause de la retraite à 60 ans et, plus largement, du régime de Protection sociale à laquelle nous sommes confrontés.

Un matériel particulier va être édité pour aider à une préparation en très grand de cette initiative.

un Choix pour l'Avenir

La C.G.T. est pour la modernisation ...

Les évolutions sociales, les progrès scientifiques et techniques appellent à moderniser la société. L'épanouissement des hommes et des femmes ou la domination sans partage de l'argent, voilà ce qui est en jeu. Pour la C.G.T., moderniser c'est répondre à vos besoins: élever votre niveau de vie, votre formation, développer vos droits, vos possibilités d'intervention. En un mot, le progrès social doit guider toute la modernisation. Pour reconnaître et valoriser la place et le rôle de chacun, il faut que tous puissent bénéficier de garanties collectives de haut niveau. Les garanties collectives, c'est le rempart indispensable contre l'injustice et l'exclusion; c'est le moyen d'assurer le progrès de tous, c'est la référence nécessaire permettant la reconnaissance de chaque individu.

... Moderniser ce n'est pas détruire ...

Or, le Patronat et le Gouvernement se servent de la modernisation pour détruire toutes les garanties collectives. A la manière des pièces d'un puzzle, ils mettent en place les éléments pour tout dévaster: le S.M.I.C., les conventions collectives, le code du travail, les garanties statutaires, le contenu du contrat de travail, la protection sociale et tous les acquis sociaux. Le Patronat organise la sélection et l'élimination des salariés. Il se sert de l'individualisation pour faire jouer la concurrence entre salariés, en France, en Europe et au-delà, pour leur faire accepter des salaires au rabais et les amener à renoncer à leurs garanties et à leurs acquis. Le Gouvernement agit de même avec les fonctionnaires et les salariés du Secteur public et nationalisé. De plus, il met à la disposition du Patronat les Services publics et utilise les fonds publics pour soutenir et accélérer le recul social. Cet argent est le vôtre. Il doit être utilisé pour répondre à vos besoins.

- des pour moderniser la société Garanties pour reconnaître l'individu collectives!

... Nous sommes tous concernés

A ce recul social, la C.G.T. oppose la volonté de reconquérir, avec vous, les garanties collectives. Avec vous, elle veut les rénover, les moderniser pour qu'elles répondent à vos besoins individuels et collectifs. La rénovation du Service Public fait pleinement partie de cette bataille. Cette reconquête des garanties collectives concerne tout le monde: actifs, retraités, chômeurs, familles. Il faut donc donner à ce mouvement une ampleur exceptionnelle. De chaque entreprise, de chaque service, doit monter fort l'exigence de dire:

«Halte à la régression. Oui au progrès.»

Dans les luttes de la dernière période, les salariés ont exigé, avec beaucoup de force, l'amélioration significative de leur situation, la reconnaissance de leur qualification; le respect de leur dignité. C'est ce que ressentent tous les salariés. Les propositions que la C.G.T. met en débat vont dans ce sens. A vous d'en discuter, d'exprimer vos besoins, vos aspirations pour définir, ensemble, les objectifs revendicatifs autour desquels il faut se rassembler, s'organiser et agir. Patronat et Gouvernement comptent sur l'isolement et la résignation. La C.G.T. vous appelle à l'union et à l'action. Elle vous propose de prendre votre place dans le syndicat qui lutte, qui se bat, de définir avec les syndiqués et les salariés les formes d'actions nécessaires et de décider ensemble de s'y engager.

Pour gagner!

déposséder

Salaires: non-reconnaissance de la qualification

- Mise en cause du SMIC
- Individualisation des salaires
- Salaires liés aux résultats
- Intéressement
- Annualisation
- Suppression de la prime d'ancienneté, du 13^e mois...
- Destruction des grilles et des status
- Désindexation

Précarité de l'emploi

- Compression d'effectif:
- Licenciement massif, fermetures et restructurations.
- Travail en sous-effectif.
- Emplois précaires, intérim, CDD, auxiliariat, travail intermittent, stages...
- Gestion prévisionnelle de l'emploi pour individualiser, sélectionner et exclure les salariés jugés inadaptés.
- Déplacements autoritaires.

Formation dictée par le profit

- Une formation de sélection et d'exclusion au travers:
- Entretien et cursus individuels
- Plan de formation lié aux projets d'entreprise
- Formation hors temps de travail et à la charge du salarié
- Mise en cause des diplômes nationaux.

déposséder

Pour les profits:

**Abaisser
les coûts
salariaux**



**Intensifier
le travail**



**Détruire
les garanties
collectives**

Dégradation des conditions de travail

- Augmentation des cadences et des marges de travail:
- Compression du personnel
- Travail à flux tendu
- Flexibilité avec:
- Allongement de la durée d'utilisation des équipements
- Travail de nuit, du dimanche, travail poste, équipe de week-end
- Horaires répondant aux besoins patronaux.
- Non-reconnaissance des maladies professionnelles et des accidents et transfert de responsabilité sur les salariés.
- Mise en cause de la médecine du travail.
- Mise en cause de la médecine du travail.
- Remise en cause des acquis particuliers des femmes (interdiction au travail de nuit).

Éclatement de la protection sociale

- Remise en cause de la retraite à 60 ans et du montant des pensions et retraites.
- Diminution des remboursements sécurité sociale.
- Mise en cause de droits liés à la maternité et à la grossesse.
- Désengagement financier du patronat avec l'aide du gouvernement.
- Augmentation des charges pesant sur les salariés.

Intégration et répression

- Pression sur les comportements des salariés et atteinte à leur dignité.
- Incitation à d'auto-exploitation (Intéressement - cercle de qualité, projet d'entreprises et de services).
- Licenciements.
- Répression anti-syndicales, anti-lutte, dénaturation et mise en cause des droits et du rôle des organisations représentatives du personnel et de la négociation collective.

**CNPF
&
Gouvernement**

reconquérir

Reconnaître tous les éléments de la qualification dans le salaire

- SMIC à 6500F
- Revaloriser les salaires et les retraites
- Reconstruction des grilles
- Prime d'ancienneté et 13^e mois
- Indexation du salaire sur les prix
- Refus de toute discrimination: à qualification égale, salaire égal

Des emplois stables correspondant à la reconnaissance des qualifications

- Augmentation des effectifs
- Contrats à durée indéterminée à plein temps et élimination de la précarité.
- Garantie contre tous les licenciements arbitraires et rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement.
- Droit au déroulement de carrière
- Droit à la mutation sur demande du salarié dans le cadre de l'application de la convention ou du statut.

Une formation garantissant l'évolution professionnelle

- Formation pour tous et permettant un déroulement de carrière
- Un contenu de la formation déterminée avec les salariés
- 10% du temps de travail rémunéré
- Une formation initiale et continue débouchant sur des diplômes nationaux reconnus.

reconquérir

Pour le progrès économique et social

Valoriser la place et le rôle des femmes et des hommes



Répondre aux besoins



Développer les garanties collectives

Des conditions de travail pour vivre et travailler mieux

- 35 heures sans perte de salaire avec des effectifs suffisants
- Allègement du rythme de travail
- Augmentation des effectifs pour une organisation et un contenu du travail décidé avec les salariés.
- 2 jours de repos consécutifs dont le dimanche
- Interdiction du travail de nuit sauf impératif technique et de service public
- Une médecine du travail assurant prévention et protection des salariés.

Une protection sociale de haut niveau

- Retraite à 60 ans pleine et entière
- Remboursement à 100% de dépense de santé
- 1000F d'allocation familiale par enfant des le premier enfant
- Maintien et paiement intégral des congés pre- et post-natales
- Cotisation pour les revenus financiers au moins égale à la cotisation sur les salariés.

Des libertés individuelles et collectives: gage d'efficacité

- La garantie du respect et de l'intégrité de la personnalité du salarié
- Droit de se défendre et de se syndiquer
- Arrêt de toute repression et garantie du droit syndical et du droit de grève
- Droit d'intervention des salariés et de leurs représentants (CE, CHSCT, DP, CAP, etc.)
- Des négociations portant sur les revendications des salariés.



grands

Pour
reconquérir
les garanties
collectives
je m'exprime
je revendique
j'agis
je me syndique

nom
prénom
adresse
entreprise



Pour mon salaire et la reconnaissance de ma
qualification je revendique

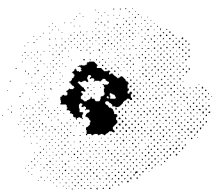
Pour la garantie de mon emploi
je revendique

Pour mes conditions de travail
je revendique

Pour ma formation
je revendique

Pour ma protection sociale
je revendique

Pour ma dignité, mes droits, mes libertés
je revendique



UGICT
Union
Générale des
Ingénieurs
Cadres et
Techniciens
CGT

LE 6 FÉVRIER :

NÉGOCIATIONS SUR LA MOBILITÉ

Exprimez vos exigences pour réfuter les prétentions patronales

LE 6 FÉVRIER LES CADRES SONT CONCERNÉS

Le C.N.P.F. propose de discuter sur les conditions de la mobilité. S'agit-il d'apporter une réponse aux problèmes nouveaux que posent l'évolution des technologies, les besoins accrus de coopération internationale, les évolutions des fonctions et des responsabilités qui devraient être reconnues pour permettre à chaque salarié de concrétiser grâce à de fortes garanties collectives leurs aspirations individuelles ?

Absolument pas.

Le patronat entend obtenir un nouvel accord lui permettant de disposer, à sa convenance, en France comme à l'étranger, des salariés et principalement du personnel d'encadrement en fonction de stratégies financières décrétées par des cercles décisionnels étroits et lointains.

C'est la porte ouverte à l'arbitraire. Pourtant, les textes actuels lui donnent déjà de larges possibilités, mais le C.N.P.F. souhaite aller encore plus loin en liaison avec la politique d'individualisation et de précarité. Pour cela, les garanties collectives représentent encore un frein qu'il souhaite lever.

QUE PROPOSE LE C.N.P.F. ?

Il veut avoir les « mains libres » pour gérer la mobilité de « ses » salariés à « sa » convenance.

Pour cela, il est envisagé, en liaison étroite avec les orientations de la « charte sociale européenne » de :

- supprimer les clauses contractuelles considérées comme un frein à la mobilité;
- mettre en cause les primes d'ancienneté;
- modifier la structure des salaires en aggravant leur part aléatoire;
- transférer la charge de la formation sur le salarié de manière à ce qu'elle soit faite hors du temps de travail;
- dévoyer la formation comme instrument de sélection pour une mobilité obligatoire.

Avec l'UGICT-CGT décidez de vos revendications pour des garanties collectives fortes

DES GARANTIES SALARIALES RÉNOVÉES

La mobilité ne peut répondre à un souci d'évolution de carrière que si elle est volontaire et qu'elle s'inscrit dans la cadre des grilles de salaire renouvelées reconnaissant les qualifications de chacun et leur évolution.

Ces grilles, dont la base doit correspondre à un S.M.I.C. porté à 6 500 F, devraient comporter des niveaux repères par catégorie correspondant à des seuils minimums garantis d'embauche (agent de maîtrise, technicien, ingénieur, cadre).

C'est une garantie contre toute formule de complément salarial « compensatoire » traduisant un refus de reconnaissance de la qualification et donc de sa rémunération.

DES GARANTIES D'EMPLOI

L'évolution dans l'emploi ou dans la responsabilité accompagnant la progression de la qualification doit pouvoir s'effectuer dans le cadre de la garantie de l'emploi.

Une connaissance des postes vacants, des créations de postes prévues et des qualifications requises doit être à la disposition de tous les salariés.

Chacun doit pouvoir y postuler et accéder aux formations qualifiantes éventuelles pendant le temps de travail.

Les conditions matérielles, individuelles et familiales de toute mobilité géographique doivent être expressément prévues dans des garanties collectives.

Aucun refus de proposition de mobilité (notamment géographique) ne doit conduire à un blocage dans le déroulement de carrière.

DES GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE

En cas de mobilité une continuité des conditions de protection sociale (Sécurité sociale, retraite, chômage) notamment dans les cas de mobilité à l'étranger, doit être assurée.

**Oui à l'évolution de carrière avec de réelles garanties collectives !
Pour cela, il faut négocier, négocier vraiment
Intervenez dans ce sens avant le 6 février**

VOS PROPOSITIONS :

L'U.G.I.C.T.-C.G.T., un syndicat d'avenir, de revendications et d'action pour les cadres

POUR AGIR AVEC EFFICACITÉ :

J'ADHÈRE A L'U.G.I.C.T.-C.G.T.

Nom Prénom

Adresse

Entreprise

Branche professionnelle

Date Signature :

A remettre au militant UGICT-CGT de votre entreprise ou adresser à l'UGICT-CGT : case 408, 263, rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex

MULTIPLIER NOS MOYENS POUR CONDUIRE EN GRAND NOTRE DEMARCHE

S'EN DONNER LES MOYENS...

Il nous faut être présents sur toutes les luttes.

Il faut que nous participions à les faire monter (ex : protection sociale avec le 31 mars, salaires, SMIC, conditions de travail, libertés, droits syndicaux...). Nous devons créer les conditions pour avoir les moyens financiers pour conduire toute notre démarche.

Cela suppose que chacune des organisations de la CGT place le collectage des cotisations, la conquête des moyens financiers en bonne place. Elle doit pour cela avoir un dirigeant formé à ces questions pour l'impulser.

. comment faire connaître nos positions, nos propositions ?

. comment être présents sur le terrain des idées, faire grandir la culture du syndicat de masse et de classe, si nous ne nous occupons pas des moyens nécessaires pour faire ?.

Pour tenter de réformer le syndicalisme de classe, des forces politiques, des forces syndicales, mènent une campagne anti-CGT, anti-communiste des plus haineuses ; l'objectif qu'elles se fixent étant la mort idéologique d'une sensibilité importante du mouvement ouvrier.

La CGT doit riposter en mettant en oeuvre la pratique définie par le 43e Congrès, rapidement, partout, en posant avec force la resyndicalisation, les droits syndicaux, les moyens financiers, matériels, humains pour le fonctionnement de toutes ses organisations.

"Les responsabilités considérables auxquelles la CGT et ses organisations ont à faire face impliquent des moyens financiers et matériels indispensables à l'accomplissement de leur mission".(1)

L'activité financière de nos organisations –cotisations, 1 %, PAC, exigence des subventions– pour leur permettre de faire face partout, de gérer au mieux les moyens dont elles disposent, pour aller plus loin dans la conquête, suppose que partout nous ayons des dirigeants animateurs de la politique financière.

DES "MINISTRES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES"...

Il nous faut partout des responsables en capacité de faire, des responsables qui créeront les conditions pour un bon traitement de cette question fondamentale. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une politique de formation.

"Une réelle politique financière nécessite une solide formation des acteurs destinés à la mettre en oeuvre. Des actions de formation adaptées doivent être entreprises afin qu'aucune organisation ne souffre de l'absence de responsables pour donner à toutes les organisations de la CGT, et notamment à l'entreprise, les moyens de leur activité".(1)

Nous portons à votre connaissance la tenue de deux sessions de :

**FORMATION SPECIFIQUE
POLITIQUE FINANCIERE
en internat à Courcelle
du 10 au 23 juin 1990
du 11 au 24 novembre 1990**

Ces stages s'adressent :

- . à tous les responsables à la politique financière des UD, comités régionaux, fédérations, membres de CFC, n'ayant pas encore acquis cette formation.
- . à tous les camarades amenés à intervenir dans le stage spécifique de 5 jours organisé par les UD, fédérations (les matériaux sont à commander au CCEO).
- . aux responsables à la politique financière des UL, US, Syndicats nationaux, pour les raisons indiquées plus haut.

EN PRE-FORMATION

- . en co-production FD, UD, UL, Syndicat, ORGA-PAGF, impulser l'encaissement de la première cotisation 1990, le FNI et la remise du timbre justificatif ;
- développer le Prélèvement automatique des cotisations et le 100 % des cotisations ;
- aider aux reversements statutaires des cotisations.

Le 43e Congrès a mis l'accent sur la nécessité d'avoir partout des responsables à la politique financière formés. Il est important que, dès maintenant, des dispositions soient prises pour aider les camarades à participer à l'une ou l'autre des sessions programmées cette année.

IL N'EST JAMAIS BON D'ATTENDRE...

Les candidatures sont à transmettre dès à présent
au secteur Politique, Action, Gestion Financières
263 rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX

Les participants devront avoir suivi préalablement le stage de formation syndicale générale de niveau moyen.

(1) Extraits du document d'orientation adopté au 43e Congrès.

NELSON MANDELA LIBRE ?

Résultat de la lutte des travailleurs et des organisations anti-Apartheid en Afrique du Sud – dont le COSATU –, sous la pression de la solidarité internationale, diverses informations nous permettent de penser que Nelson MANDELA, le plus ancien prisonnier politique du monde sera bientôt libre.

C'est une victoire pour la liberté, la démocratie et les droits de l'homme.

La CGT a pris toute sa place dans ce combat.

Rien n'est encore acquis. Restons vigilants, redoublons l'efforts.

Mais mesurons pleinement la signification de la libération de Nelson MANDELA en tant qu'une première victoire sur l'Apartheid.

Si nos espoirs se réalisent :

- Fêtons dans les entreprises, comme il se doit la liberté pour Nelson MANDELA,
- Faisons en un temps fort de l'exigence de l'abolition totale de l'odieux régime de l'Apartheid.
- Exigeons la libération totale et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud.
- Exigeons du gouvernement français qu'il applique totalement les résolutions des Nations Unies pour des sanctions globales envers le régime de Prétoria.



STAGE SUPERIEUR PROPAGANDE

DU 10 JUIN AU 23 JUIN 1990

A COURCELLE

SONT CONCERNES : les responsables propagande des fédérations, Unions départementales, Unions locales et grandes entreprises, les membres des collectifs propagande, ayant suivi au minimum, un stage de formation générale de haut niveau.

LES GRANDS THEMES DU STAGE :

- * la bataille des idées
- * le réformisme
- * la communication
- * la bataille des idées à l'entreprise
- * la bataille idéologique dans la démarche syndicale
- * la parole
- * l'écrit dans la propagande
- * les grands médias
- * la lutte pour l'information
- * l'image
- * l'affiche et l'affichage
- * l'audiovisuel
- * l'interview
- * la campagne de propagande

CONDITIONS MATERIELLES :

Selon les conditions propres aux stages organisés par le CCEO. Prise en charge des frais d'hébergement et de transport.

FICHE D'INSCRIPTION AU STAGE DE FORMATION SYNDICALE DE NIVEAU SUPERIEUR PROPAGANDE DU 10 JUIN AU 23 JUIN 1990 A COURCELLE

La Fédération : l'UD :
propose la candidature du (de la) camarade :

NOM : Prénom : Age :

Adresse :

Profession : Entreprise

Date et nature des stages suivis précédemment :

Fiche à retourner au SECTEUR PROPAGANDE 263, rue de Paris 93516 MONTREUIL Cedex.

STAGE SUPERIEUR DES COMITES D'ENTREPRISE

AU CENTRE BENOIT FRACHON A COURCELLE

DU 2 AU 7 AVRIL 1990

Ce stage est destiné aux camarades ayant fait au moins le niveau moyen de formation générale, qui sont responsables de l'activité syndicale en direction des Comités d'Entreprise ou organismes équivalents :

- dans leur Fédération
- dans leur Union départementale
- dans de grands syndicats
- Elus C.E. ou représentants syndicaux dans de grands C.E. ou organismes équivalents.

BULLETIN D'INSCRIPTION
STAGE C.E. DU 2 AU 7 AVRIL 1990

NOM - Prénom :

Adresse personnelle :

Tél :

Responsabilités syndicales :

Candidature proposée par : FD - UD - REGION - SYNDICAT - AUTRES (à préciser)

Profession :

Age :

A retourner AVANT LE 28 FEVRIER 1990 au Secteur COMITES D'ENTREPRISE, 263, rue de Paris - 93516
MONTREUIL CEDEX

QUESTIONNAIRE A RETOURNER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE A :

**C.C.E.O. DE LA C.G.T.
263, RUE DE PARIS
93516 MONTREUIL CEDEX**

**FORMATION SYNDICALE
GENERALE DE NIVEAU SUPERIEUR**

1990

NOM :

Prénom :

Sexe :

Catégorie professionnelle :

(OS, OP, E (Employé), AM (Agent de Maîtrise), I (Ingénieur), C (Cadre), T (Technicien) :

Age :

Candidature présentée par :

Adresse où vous désirez recevoir le courrier concernant votre candidature :

Année au cours de laquelle vous avez suivi le stage de NIVEAU MOYEN :

Fiche de choix à remplir au verso

FICHE DE CHOIX PREFERENTIEL ENTRE LES STAGES PROGRAMMES

1990

N° du stage	Dates du stage	Choix*
N° 1/90	1e partie : du 16 au 29 septembre 1990 2e partie : du 27 janvier au 9 février 1991	
N° 2/90	1e partie : du 30 septembre au 13/10/1990 2e partie : du 18 février au 2 mars 1991	
N° 3/90	1e partie : du 14 au 27 octobre 1990 2e partie : du 18 au 30 mars 1991	
N° 4/90	1e partie : du 11 au 24 novembre 1990 2e partie : du 8 au 20 avril 1991	
N° 5/90	1e partie : du 2 au 15 décembre 1990 2e partie : du 10 au 22 juin 1991	

** Numéroté par ordre de préférence au moins deux stages auxquels il vous sera possible de participer. Noter également toute impossibilité de participation éventuelle à l'un de ces stages.*